



CONSEIL DE QUARTIER

Les Martinets - Le Plateau
5 mars 2025



Vos représentants de quartier



**Michèle
CHARPENTIER**



**Claudie
MARGUERIE**



**Amine
ABDOU**



**Pierre
CATANÈS**

Votre élue de quartier



Fatoumata THIAM

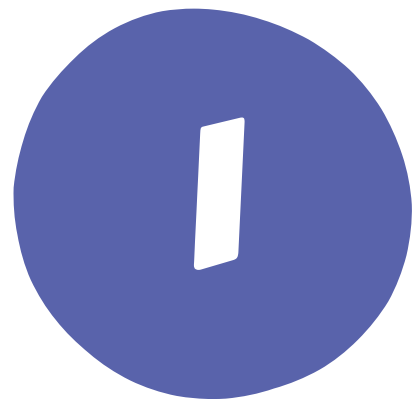
Elue chargée de la vie associative,
des loisirs et du numérique

Courriel : kremlinois@ville-kremlin-bicetre.fr

Objet : CDQ MLP

ORDRE DU JOUR

- 1** *Présentation du dispositif MIAM*
- 2** *Les sollicitations en cours*
- 3** *Les projets lauréats du budget participatif 2025*
- 4** *Actualités du schéma de mobilité*
- 5** *Présentation du partenariat avec l'association The sorority*
- 6** *Déploiement du système de compostage de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre*
- 7** *Square Edith Piaf : retour sur le café chantier de janvier*
- 8** *L'agenda de votre quartier*



Présentation du dispositif MIAM

Mieux Manger, Innover, Agir et Mobiliser

Une ville active sur le sujet du bien-être alimentaire de ses habitants

Depuis 2020, la Ville du Kremlin-Bicêtre met en place un plan d'alimentation communal nourris par de nombreuses initiatives :

- **Cantine** des écoles et du restaurant Lacroix **en régie publique avec 2 000 repas confectionnés chaque jour par les agents de la ville**
- Amélioration de la **qualité des repas** grâce aux services restauration et à la diététicienne de la Ville
- **Réutilisation des déchets alimentaires** dans les écoles
- Tarification des cantines adaptée au quotient familial
- **Repas à 1€** tous les midis pour les **étudiants** pour rendre l'alimentation accessible à toutes et tous

Une nouvelle expérimentation : Le MIAM

En 2025, la ville souhaite poursuivre et approfondir son action pour l'alimentation des habitants en menant une expérimentation innovante : le MIAM :

En **contrepartie d'une cotisation calculée selon le quotient familial, 20 foyers représentatifs** de la ville participeront à **une expérimentation de 8 mois d'avril à décembre** comprenant :

- **1 panier de légumes** produits par un maraîcher de la région chaque semaine en partenariat avec l'AMAP Karotte
- **80 €** valable dans les enseignes partenaires, fléché sur des aliments non transformés (viande, poisson, produits laitiers, légumes..)
- Des **ateliers cuisine dispensés par la diététicienne** de la Ville afin d'échanger des conseils adaptés aux contraintes de chacun (familles nombreuses, peu de temps, personne seule) et à nos besoins nutritionnels

Cette expérimentation permettra de conforter et d'enrichir les programmes des services municipaux déjà actifs sur ces sujets, et selon ses résultats la Ville pourra décider d'en faire bénéficier à plus de familles.



2



Les différents chantiers du quartier

Les grands chantiers du quartier



Station 14 Hôpital Bicêtre

Mise en place de rampes
Trottoir rue Séverine goudronné



Commissariat



Square Simone Weil





2



***Les sollicitations en
cours***


Les sollicitations en cours

Sollicitation	Réponse de la mairie
<p>A-t-on le planning pour l'installation des arceaux rue Benoît-Malon ? Il faut qu'ils soient installés entre les deux écoles, dans l'angle pelouse entre la primaire et maternelle.</p>	<p>Les coordonnées d'un représentant des riverains ont été transmises au service pour une prise de contact prochaine. Une réunion en présence de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre doit être organisée pour préciser l'emplacement.</p>
<p>Changer la barrière sélective à l'entrée de la partie piétonne de la rue Marcel Sembat. La barrière n'a toujours pas été réparée malgré de multiples demandes. La personne qui vandalise cette barrière commet également d'autres incivilités. Peut-on intervenir ?</p>	<p>Une relance a été transmise à l'EPT GOSB pour soit faire réparer cette barrière, soit la faire changer.</p>
<p>Est-il possible de remettre les barrières qui étaient présentes auparavant rue Benoît-Malon ? Peut-on installer un terre-plein entre les trottoirs et la piste cyclable ? Comment limiter le stationnement et créer une piste cyclable sécurisée à l'entrée de l'école ? Serait-il envisageable de mettre la rue des Martinets et la rue Benoît-Malon en sens unique ? Peut-on retirer les bacs à l'entrée de la rue Benoît-Malon ?</p>	<p>Les barrières ont été commandées par l'EPT GOSB et seront remise en place dès réception du mobilier. Il n'est structurellement pas possible d'installer un terre-plein entre les trottoirs et la piste cyclable. Le stationnement illicite se fait en très grande partie au moment des entrées et sorties de l'école par des parents d'élèves. Les sens de circulation ont</p>

Les sollicitations en cours

Sollicitation	Réponse de la mairie
<p>Rue Jean-Mermoz, le panneau indiquant le sens interdit a été enlevé au niveau du 2,4,6 rue Jean-Mermoz si bien qu'il y a des voitures qui prennent cette rue en sens inverse.</p>	<p>La rue Jean Mermoz est une voie privée qui ne dépend pas de la ville mais du bailleur CDC Habitat.</p>
<p>A-t-on le planning pour l'installation des arceaux rue Benoît-Malon ? Il faut qu'ils soient installés entre les deux écoles, dans l'angle pelouse entre la primaire et maternelle.</p>	<p>Les coordonnées d'un représentant des riverains ont été transmises au service pour une prise de contact prochaine. Une réunion en présence de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre doit être organisée pour préciser l'emplacement.</p>
<p>Changer la barrière sélective à l'entrée de la partie piétonne de la rue Marcel Sembat. La barrière n'a toujours pas été réparée malgré de multiples demandes. La personne qui vandalise cette barrière commet également d'autres incivilités. Peut-on intervenir ?</p>	<p>Une relance a été transmise à l'EPT GOSB pour soit faire réparer cette barrière, soit la faire changer.</p>
<p>Il faudrait déplacer le feu tricolore rue Benoît-Malon pour le mettre à l'entrée de la rue.</p>	<p>Le feu tricolore a été repositionné afin de permettre une bonne giration, notamment celle des bus de la RATP, rue Benoit Malon suite à la nouvelle configuration de cette voie. Il n'est structurellement pas possible de remettre ce feu en entrée de rue.</p>

Les sollicitations en cours

Sollicitation	Réponse de la mairie
<p>Est-il possible de remettre les barrières qui étaient présentes auparavant rue Benoît-Malon ? Peut-on installer un terre-plein entre les trottoirs et la piste cyclable ? Comment limiter le stationnement et créer une piste cyclable sécurisée à l'entrée de l'école ? Serait-il envisageable de mettre la rue des Martinets et la rue Benoît-Malon en sens unique ? Peut-on retirer les bacs à l'entrée de la rue Benoît-Malon ?</p>	<p>Les barrières ont été commandées par l'EPT GOSB et seront remise en place dès réception du mobilier. Il n'est structurellement pas possible d'installer un terre-plein entre les trottoirs et la piste cyclable. Le stationnement illicite se fait en très grande partie au moment des entrées et sorties de l'école par des parents d'élèves. Les sens de circulation ont été mis en place pour permettre globalement une bonne circulation dans l'ensemble du haut de la ville (Plan de circulation). Une modification des sens de circulation de ces rues pourraient avoir des retombées néfastes sur d'autres quartiers de la Ville et nécessiterait de revoir dans son ensemble le plan de circulation de la ville.</p> 
<p>Peut-on agir à court terme sur la rue Marcel Sembat et la végétalisation qui déborde ?</p>	<p>Si cela concerne la friche, le problème a été traité en décembre 2024</p>
<p>Organiser une réunion sur la circulation du quartier Léo Lagrange</p>	<p>Une réunion sur site sera prochainement organisée.</p>

Les sollicitations en cours

Sollicitation	Réponse de la mairie
<p>Les bailleurs, comme 3F, confient la gestion des parkings souterrains à Yes Park. Que peut-on faire pour lutter contre les usages illicites, comme le deal, et les autres problèmes de sécurité ?</p>	<p>Nous avons contacté Yes Park et attendons une rencontre afin de faire le point sur les actes délictueux signalés dans les parkings sous leur gestion.</p>
<p>Est-ce que le trottoir rue Jean-Mermoz peut être refait par CDC Habitat en plus l'éclairage ?</p>	<p>Comme vous l'indiquez, c'est au bailleur CDC Habitat de réaliser ces travaux. Cette demande va leur être transmise, mais il serait utile que les riverains de ce secteur en fassent aussi la demande par écrit auprès de ce bailleur.</p>
<p>Rue Marcel Sembat, toute la chaussée est abimée suite aux travaux de la ligne 14, où en est-on de la réfection de cette rue et de l'enfouissement des travaux ? Par ailleurs, les lampadaires restent allumés toute la journée.</p>	<p>Cette question concerne –t-elle la rue Marcel Sembat ou la rue du Professeur Bergonié où il y a en effet une voirie dégradée et du réseau aérien à enfouir ?</p>
<p>Serait-il possible de revoir les délimitations des conseils de quartier ? Certaines rues, côté pair et impair, ne sont pas dans le même conseil de quartier.</p>	<p>A ce stade, il n'est pas prévu de modifier les délimitations des Conseils de quartiers.</p>

Les sollicitations en cours

Sollicitation	Réponse de la mairie
<p>Peut-on agir contre les frelons asiatiques ? Je suis en relation avec les services techniques car cela nécessite une intervention de la Ville.</p>	<p>La Ville a un marché spécifique pour la lutte contre les frelons asiatiques sur le domaine public. Sur le domaine privée, les particuliers ou les copropriétés ont l'obligation de traiter le problème, le cas échéant, en faisant intervenir un professionnel.</p> <p>Dès l'instant où la Ville est saisie pour un nid de frelons asiatiques, la ville saisit son prestataire pour une intervention soit isolée, ou bien en prévention, le prestataire intervient selon le calendrier de campagne comme ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">• Premier passage en 2025 : pose en début Avril et dépose en fin Juin• Deuxième passage en 2025 : pose en mi- septembre/ fin septembre et dépose avant les vacances de Noël de Décembre
<p>Problème de stationnement au niveau de l'entrée du parking en sous sol de l'immeuble au N°21 rue Pierre Semard : on a sans cesse des voitures en stationnement gênant et interdit à cet emplacement. La présence des anciennes bandes de stationnement non effacées à cet emplacement a dû induire en erreur certains de ces conducteurs. Pouvez-vous effacer ces bandes de stationnement au sol à cet endroit ?</p>	<p>L'ancien marquage a bien été effacé mais des résidus sont malheureusement toujours visibles par des conducteurs qui peuvent penser que le stationnement existe toujours. Une nouvelle demande va être effectuée auprès de l'EPT GOSB, gestionnaire de la voirie pour voir comment on peut effacer les restes de l'ancien marquage.</p>

Les sollicitations en cours

Sollicitation

Le terrain au N°16 rue Pierre Semard dont la Mairie est propriétaire est devenu un lieu de dépotoir à ciel ouvert car l'accès n'est pas fermé. Cela pose des problèmes d'hygiène pour tous les riverains et de sécurité pour les enfants. Pouvez-vous intervenir ?



Réponse de la mairie

Nous avons bien pris en compte votre demande concernant le terrain au N°16 rue Pierre Sépard et sommes conscients des enjeux d'hygiène et de sécurité que cela engendre pour les riverains et les enfants. Pour remédier à cette situation, nous pouvons mettre en place les mesures suivantes :

1. Fermeture de l'accès : Installation d'une clôture ou d'une barrière pour sécuriser le terrain et dissuader les dépôts illégaux.
2. Nettoyage du site : Organisation d'une opération de nettoyage pour débarrasser le terrain des déchets accumulés.
3. Sensibilisation : Mise en place d'une campagne d'information pour sensibiliser les habitants à l'importance de maintenir cet espace propre et à signaler tout comportement inapproprié.

Nous vous remercions de votre vigilance.



3



***Les projets lauréats du
budget participatif
2025***

Les résultats du vote

- 205 votants par internet
- 21 bulletins déposés dans les 3 urnes

Projets lauréats :

- **Martinets-Le Plateau : Installer une rampe PMR (Personne à Mobilité Réduite) devant l'école Benoît Malon**
- Mairie Fontainebleau : Végétaliser la jonction rue Élisée Reclus/rue Gambetta/rue de la Convention
- Barnufles-Cœur de Ville : Verdir les abris-bus et végétaliser des toits et des murs pour créer des notes de verdure dans le tissu urbain



4



Actualités du schéma de mobilité

Plan vélo triennal 2025-2027

tout savoir sur la 1^{ère} phase
(décembre 2024 - juillet 2025)

Ça a déjà été réalisé !

En fin d'année 2023, la ville a réalisé une première infrastructure cyclable supplémentaire rue Benoit-Malon, dans le cadre du réaménagement de cette rue.

Une station de réparation et de gonflage pour vélos et trottinettes disponible place Jean-Baptiste Clément

Sécurisation de la piste cyclable grâce à l'installation d'un séparateur

Étape 1

Création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue du Général-Leclerc (entre l'avenue Fontainebleau et la rue Rossel)
Dec. 2024 - mars 2025

Création d'emplacements de stationnement vélo en lieu et place des stationnements voiture aux abords des passages piétons

Suppression de 50 emplacements de stationnement côté impair

Étape 2

Piétonisation de la rue du Général Leclerc, depuis la rue Rossel jusqu'au parc de Bicêtre
Mars - juillet 2025

Un espace apaisé aux abords du parc de Bicêtre
Moins de pollution sonore et thermique

Mise en place d'un système de contrôle d'accès par badge pour les riverains

Installation de 4 nouvelles bornes de recharge pour voiture électrique dont une à recharge rapide.
► Rue Rossel ► Route Stratégique
► Avenue Charles Gide ► Rue Jean Monnet

Installation de panneaux M2D « Autorisation de tourner à droite » au niveau de certains carrefours gérés par feux tricolores

Sécurisation des carrefours pour les cyclistes avec l'implantation de 11 sas vélo

Plus de 100 places de stationnement vélos supplémentaires sur l'ensemble du territoire communal.

Étape 3

Un espace repensé pour favoriser la pratique du vélo
Février - juillet 2025

Et après ?

Sous réserve des résultats des études à venir.

Phase 2 - 2026

Création d'infrastructures cyclables entre Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif sur la rue du Professeur Berponi et le boulevard Chastenet de Géry

Phase 3 - 2027

Réaménagement de la rue Séverine qui comportera une infrastructure cyclable.
En complément, un travail sera mené pour un meilleur maillage territorial et une pacification des rues de desserte locale.



5

***Présentation du
partenariat avec
l'association The Sorority***

THE SORORITY : première communauté et application d'entraide internationale

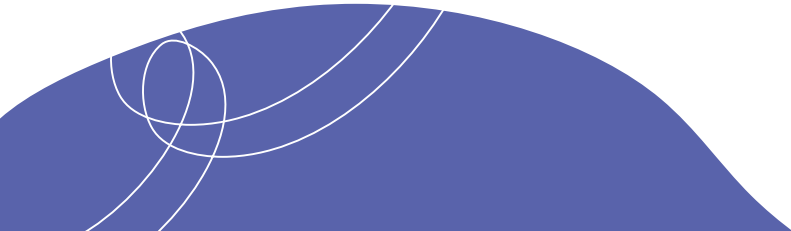
THE SORORITY est une application entièrement sécurisée, comptant plus de 240 000 personnes utilisatrices, initialement dédiée aux femmes et aux personnes issues des minorités de genre pour se soutenir mutuellement et agir efficacement contre toutes les formes de violence (harcèlement, isolement, discrimination et violence conjugale/intrafamiliale).

L'application est gratuite et disponible dans le monde entier dans 15 langues.

Fonctionnement :

En cas de danger, peu importe où la personne se situe (dans la rue, dans les transports en commun, au bureau, en soirée, à la maison ou en voyage) à n'importe quel moment : elle peut déclencher l'alerte pour demander de l'aide via l'application. Dans la minute qui suit le déclenchement de l'alerte, en moyenne 10 prises de contact sont observées (3/4 par appels téléphoniques, le reste via le chat).

L'association organise chaque mois une cession de test en temps réel afin de s'assurer du bon fonctionnement de la plateforme et de sa réactivité.



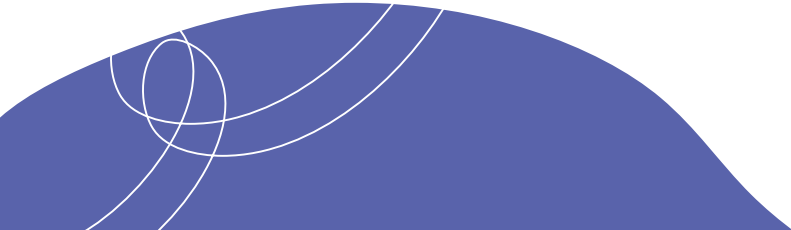
Le partenariat mené entre la Ville du Kremlin-Bicêtre et l'application The Sorority

Le partenariat inclut :

- La formation des agents de la ville
- La formation des associations
- La mise en place de « lieux sûrs » en partenariats avec les commerçants de la ville et les équipements municipaux
- Le soutien à la gratuité de l'application pour toutes et tous.



- Pour créer un compte il est nécessaire de faire une demande d'authentification avec une pièce d'identité et un selfie. Ces informations sont supprimées une fois l'identité confirmée par l'association afin de conserver l'anonymat des personnes utilisant la plateforme.
- Actuellement plusieurs dizaines de Kremlinois l'utilisent déjà.





6



***Déploiement du système
de compostage de l'EPT
Grand Orly Seine Bièvre***

Contexte réglementaire et orientation de la ville

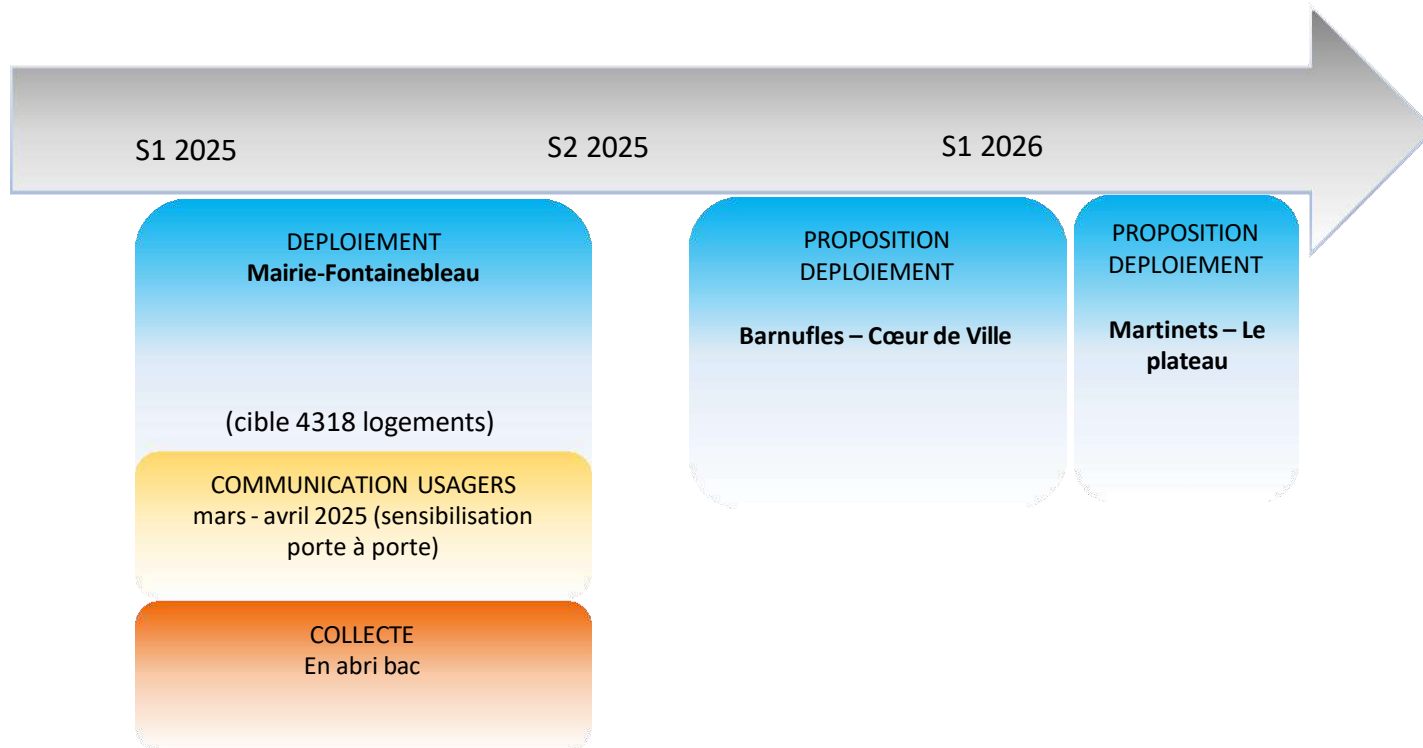
Conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets doit être généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

Une solution mixte qui vous offrira la possibilité de :

- faire du compostage individuel en pavillon, partagé ou résidentiel (sur demande au service déchets : par mail dechets.secteurnord@grandorlyseinebievre.fr ou au téléphone : 01 78 18 22 23
- faire du compostage en appartement avec un lombricomposteur : près de 100 kg/an/personne de déchets alimentaires peuvent être transformés en engrais naturel à l'aide de vers de compost ou lombrics
- Déposer vos déchets alimentaires dans un abris-bac à proximité de votre domicile

Ces solutions complémentaires seront progressivement déployées par quartier pour qu'à échéance 2026, l'ensemble de la ville soit équipé pour la collecte des déchets alimentaires.

Déploiement progressif de lieux d'apport volontaires des déchets alimentaires



Les abris-bacs et bacs :

- Capacité de l'abri bac : 1 bac 240 litres
- Caractéristiques de l'abri bac :
 - > Rampe d'accès
 - > Système anti-claquement
 - > Ouverture à pédale + ouverture PMR
 - > Dispositif anti-rongeur
 - > Verrouillage robuste
- Couleur de l'abri réglementaire ADEM : marron



Photo non contractuelle

Collecte : 2 fois par semaine les lundis et jeudis.

Lavage : en fonction de la saisonnalité et du niveau de salissure :

- de mai à fin septembre : lavage des bacs et abris bacs 2 fois par semaine
- d'octobre à fin avril : lavage des bacs et abris bacs 1 fois par semaine

Après collecte, les déchets alimentaires sont envoyés sur un site de déconditionnement pour être broyés, liquéfiés et pasteurisés. Ce produit part ensuite à Fontainebleau en usine de méthanisation





8



L'agenda de votre quartier

Les événements à venir

Du 5 mars au 15 mars « Brisons les stéréotypes » : Semaine droits des femmes

- Du 6 mars au 29 : Exposition “Regards croisés de Moldavie” Centre culturel Jean-Luc Laurent
- Vendredi 7 mars (19h) : Théâtre “Renversante”, Hôtel de Ville
- Samedi 8 mars (14h30-16h30): L’Écho fait son cinéma : Les filles d’Olfa, Auditorium Lounès-Matoub
- Samedi 8 mars (17h30) Conférence UPP « Comment faire de l’école un lieu d’apprentissage de l’égalité ? », Auditorium Lounès-Matoub
- Samedi 8 mars (20h): Spectacle “Niquer la fatalité, chemin(s) en forme de femme”, l’Ecam
- Samedi 15 mars (20h) : “Drama Queen 2” par Mahaut , l’Ecam

- Du 1 avril au 3 mai: Exposition “Mouvements” Centre culturel Jean-Luc Laurent
- Mardi 1^{er} avril : La Krem’ du jazz : Une soirée musicale en plein cœur du Kremlin-Bicêtre, Auditorium Lounès-Matoub



***Vous ne recevez pas *Le
Mag'*?***
***Venez nous voir à la fin
du conseil de quartier !***





A VOUS LA PAROLE !



MERCI !

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux



@villekb



Prochain conseil de quartier : 4 juin 2025

